

Dans la perspective du Conseil européen des 15 et 16 juin, la présidence autrichienne organise une réunion informelle des ministres des Affaires étrangères consacrée à l'avenir de l'Europe les 27 et 28 mai à Klosterneuburg (Vienne). M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères, accompagnant le président de la République au Brésil et au Chili, c'est Mme Catherine Colonna, ministre déléguée aux Affaires européennes, qui y représentera la France.

Participeront à cette réunion, outre les Etats membres, les Etats adhérents, le président de la Commission, M. José Manuel Barroso, ainsi que le Secrétaire général/Haut représentant pour la PESC, M. Javier Solana.

Les travaux sont organisés en quatre sessions de travail, chacune étant consacrée à un thème spécifique. L'avenir de l'Union européenne et du traité constitutionnel, l'élargissement, la subsidiarité, l'efficacité et la cohérence de l'action extérieure de l'Union, ainsi que la préparation du Conseil européen de juin, devraient ainsi être abordés.

Comme vous le savez, au cours des dernières semaines, la France a présenté à ses partenaires un certain nombre de propositions qui portent sur les améliorations institutionnelles à traités constants ainsi que sur les futurs élargissements.

Sur le premier point, et indépendamment de la question du traité constitutionnel, nos suggestions sont une contribution à la réflexion collective. Autorisées par les traités existants, elles répondent à un besoin, tout particulièrement dans le domaine de la justice et des affaires intérieures - avec l'amélioration des mécanismes de décision permettant de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée - et dans celui des relations extérieures, pour donner plus de cohérence et d'efficacité à l'action de l'Union.

Sur l'élargissement, nous souhaitons l'amorce d'un débat qui se poursuivra naturellement dans les mois à venir. Il s'agit ainsi de démontrer aux opinions publiques et aux candidats que les élargissements futurs suivront un processus politiquement maîtrisé et prendront en compte la capacité d'absorption de l'Union européenne, pour en assurer le succès.

(Dans quel état d'esprit abordez-vous l'anniversaire du référendum sur la Constitution ?)

C'est une question un peu plus politique à laquelle il ne m'appartient pas forcément de répondre. L'état d'esprit qui est le nôtre, c'est d'être tournés résolument vers l'avenir. C'est ce que nous expliquons dans la déclaration que je viens de faire. Il y a eu cette période de réflexion qui a été ouverte et qui donnera lieu à un bilan au mois de juin, au Conseil européen. Nous verrons à ce moment là quel est l'état d'esprit, pas seulement de la France, mais aussi de nos autres partenaires, pour ce qui est de l'avenir de l'Union européenne.

Sur le volet institutionnel, il y a évidemment la question du traité constitutionnel et de son avenir. C'est une question très complexe, très politique, à laquelle nous n'avons pas aujourd'hui d'élément de réponse à apporter. Mais cela n'empêche pas, et c'est tout le sens des propositions que nous avons faites du côté français, de réfléchir à ce que nous pouvons faire déjà dans le cadre des traités existants. Il y a eu une contribution française qui a été remise il y a quelques jours ou quelques semaines à Bruxelles et qui consiste à voir dans les différents domaines, justice et affaires intérieures, relations extérieures, gouvernance économique, quelles sont les améliorations que nous pouvons apporter, sans changer les traités. Ce sont souvent d'ailleurs des améliorations assez pratiques, y compris dans le fonctionnement des institutions. Par exemple, en matière de relations extérieures, nous pouvons déjà avoir une meilleure cohérence si le Haut représentant pour la PESC et la Commission européenne travaillent plus étroitement ensemble, c'est l'un des exemples d'amélioration que nous pouvons apporter assez facilement.

En matière de justice et d'affaires intérieures, cela consiste à utiliser certaines clauses passerelles, pour permettre dans certains domaines de passer de l'unanimité à la majorité qualifiée et donc de rendre les décisions plus faciles. C'est vrai par exemple dans les domaines qui concernent la lutte contre la criminalité.

Et puis en matière de gouvernance économique, il y a des idées pour notamment mieux synchroniser les travaux budgétaires dans l'Union et donner plus de visibilité externe à la zone euro. Encore une fois, c'est une contribution que nous avons faite, qui va être discutée à la fin de la semaine, qui va être discutée également au Conseil européen, et nous verrons quels seront les éléments qui seront retenus à partir de cette contribution.

L'autre débat très important, c'est l'élargissement. Vous savez que la France a beaucoup plaidé pour que, lorsque l'on parle de l'avenir de l'Union, on n'oublie pas de parler également de l'élargissement de l'Union, parce qu'évoquer l'un sans l'autre, cela n'a pas beaucoup de sens. Là aussi, nous avons mis sur la table quelques idées, qui sont assez simples et qui consistent à dire que l'élargissement devra être accepté par les opinions publiques et notamment en France, puisque vous savez que tout nouvel élargissement après la Croatie devra en France faire l'objet d'un référendum.

Et donc, il faudra une acceptation par l'opinion publique, ce qui suppose que cet élargissement soit réussi. Pour qu'il soit réussi, il doit être politiquement maîtrisé.

Et puis, il doit aussi tenir compte de la capacité d'absorption de l'Union européenne, qui est en fait un critère qui existe depuis 1993, depuis le Conseil européen de Copenhague et qui consiste à dire : il faut voir quel est l'impact de l'élargissement sur les institutions, sur les politiques communes et sur les opinions publiques. Nous devons impérativement prendre en compte cette notion de capacité d'absorption et, là aussi, c'est un débat que nous souhaitons avoir avec nos partenaires au Conseil européen de juin. Voilà notre état d'esprit. Il y aura par ailleurs peut-être des déclarations plus politiques à l'approche du 29 mai. Mais je crois que, pour nous, il ne s'agit pas de tomber dans la nostalgie, ni dans le regret, mais de regarder droit devant.

Source : Point de presse du porte-parole du Quai d'Orsay